



# **Club Généalogique de Castelnau de Médoc**

**Bulletin n°29  
Janvier 2012**



### Membres du bureau :

Président Fondateur	Jean-Daniel Birebont
Présidente	Christine Dabé
Vice président	Dominique Schumacher
Trésorière	Mariannick Lafiteau
Trésorier adjoint	Jean-Claude Gaillard
Secrétaire	Jean-Pierre Arnaud
Secrétaire adjoint	Marianne Seïté
Rédaction Bulletins	Christine Dabé

### Club Généalogique de Castelnau de Médoc

A été créé le 3 octobre 2004 au cours d'une assemblée constituante qui s'est déroulée à la Maison de l'Association Culture et Jeunesse ( ACJ ) de Castelnau de Médoc.

Cette association est régie par la loi de 1901, déclarée en Préfecture le 15 avril 2005, sous le numéro 4/03660, enregistrée au Journal Officiel le 7 mai 2005, page 2222 et article 748. N° identifiant SIREN : 503 758 708

Ce logo a été créé de toute pièce par le Conseil d'Administration et son Président-Fondateur avec l'aval du Premier Magistrat de la Municipalité et du Représentant du Conseil Général.

Le Club GénéMédoc a pour but de développer sur le plan cantonal et départemental, en constante liaison avec les autorités compétentes, les activités liées à la Généalogie, l'Histoire de la commune et du canton et , à terme, d'aider à la numérisation des archives communales et paroissiales.

Son bureau : GénéMédoc Mairie rue du Château 33480 Castelnau de Médoc  
Numéro de téléphone : 05 56 58 12 98 Jean-Daniel Birebont

Adresse courriels : [daniel.birebont@wanadoo.fr](mailto:daniel.birebont@wanadoo.fr) ,  
[geneamedoc@gmail.com](mailto:geneamedoc@gmail.com)

Permanences : sur demande aux adresses courriels ci-dessus

Le club publie 4 bulletins par an. La cotisation (année civile) donnant droit aux 4 bulletins est de 20€ pour les adhérents, 20€ également pour les personnes adhérentes des associations affiliées à l'UGAP (gratuite pour les associations par échange réciproque) et 30€ pour toute personne extérieure. (Les frais d'envoi sont à prévoir en sus).

Toute reproduction de cette brochure **SANS AUTORISATION PREALABLE** du Président et du Président Fondateur de l'Association GENEAMEDOC sera passible de poursuites.

Rappel • Association Loi 1901, enregistrée au Journal Officiel le 7/05/2005, page 2222, article 748, facture 5511326X du 3/06/05, référence 0500190748-2754513Y.

## Le mot de la présidente

Tout d'abord je voudrais vous souhaiter au nom de tous les membres du bureau de GénéeMédoc une très heureuse année 2012. Que cette nouvelle année vous apporte beaucoup de joies à vous et à vos familles, et de réussite dans vos recherches.

Nous avons eu la chance de terminer 2011 avec un évènement important dans notre commune, la journée de UGAP du 15 octobre qui a rencontré un grand succès auprès de la population, beaucoup de clubs du « Grand Sud Ouest » ont répondu à notre invitation et permis de donner à notre manifestation une certaine dimension .

Suite à cette journée de nouveaux adhérents sont venus rejoindre notre club nous avons cette année la plus forte progression d'inscriptions jamais connue.

Nous avons je pense donné aussi de notre commune une image de dynamisme, de sérieux, de convivialité, malgré des moyens limités, nous avons grâce à vous tous et à votre détermination mené à bien ce projet et nous pouvons en être fiers.

Je souhaite dès à présent vous informer que notre club participera au 3<sup>ème</sup> forum Généalogie en Corrèze les 29 et/ou 30 septembre 2012 cette manifestation se déroule sur 2 jours pensez y si vous désirez y participer notre inscription doit se faire avant le 15 février plus de 160 associations plus 23 étrangères seront présentes.

Je souhaite la bienvenue au club aux nouveaux adhérents et j'espère qu'ils trouveront au sein de notre association l'aide et la convivialité qu'ils attendent de nous .

N'hésitez pas à nous faire partager vos anecdotes rencontrées lors de vos recherches elles peuvent alimenter les articles de notre revue trimestrielle .

Je vous souhaite à tous une très bonne année 2012

Christine Dabé

## Sommaire

- 1 10 Juin 1794 La grande terreur
- 2 La découverte de la terre Adélie
- 3 Acte de renouvellement de mariage à avensan
- 4 De Seze Romain Raymond
- 5 L'Académie Française
- 6 L'affaire Callas 1ère erreur judiciaires
- 7 Le Général hiver
- 8 La mariage dans tous ses états
- 9 Petites Histoires à Mauvezin
- 10 Quelques bons mots
- 11 Royales maitresses
- 12 La Sainte Barbe

## 10 juin 1794

# La Grande Terreur

Par le décret du 22 prairial An II (10 juin 1794), l'assemblée de la Convention réduit les procès révolutionnaires à une simple formalité.



Elle supprime toute défense aux personnes déférées devant le *Tribunal révolutionnaire* et ne laisse aux jurés de ce tribunal que le choix entre l'acquittement et la mort !

Dès lors, Antoine Fouquier-Tinville, l'accusateur public de ce tribunal d'exception créé le 10 mars 1793, va pouvoir donner toute sa mesure...

Fabienne Manière  
Fuite en avant

L'assemblée parisienne avait mis *«la Terreur à l'ordre du jour»* le 5 septembre 1793 mais la répression, les arrestations arbitraires et la peur de la guillotine n'avaient pas suffi à faire reculer les menaces qui pesaient sur la Révolution française et la République.

Celles-ci étaient tout à la fois menacées par l'opposition royaliste, les catholiques restés fidèles à leur foi et les gouvernements étrangers qui craignaient les velléités expansionnistes des armées françaises.

Devant la Convention, Maximilien de Robespierre, qui préside en dictateur le Comité de Salut Public, autrement dit le gouvernement du pays, justifie la Terreur avec des mots terribles : *«La Terreur n'est pas autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible !»* Il convainc les députés de voter le décret du 22 prairial. C'est le début de la *Grande Terreur* à Paris comme dans les départements où les représentants en mission répriment les menées anti-révolutionnaires avec plus ou moins de zèle.



Au total, la chasse aux suspects par la Convention montagnarde et le Comité de Salut Public vont faire environ 40.000 victimes dans l'ensemble du pays, du 5 septembre 1793 à la chute de Robespierre, le 27 juillet 1794. 17.000 victimes sont guillotonnées et les autres tuées de diverses façons (fusillades, noyades...).

Malgré ces excès, la France se reprend à espérer. À l'intérieur, les révoltes sont étouffées, Vendée mise à part. Lyon et Toulon se soumettent et, aux frontières, les armées reprennent vigueur... La victoire de Fleurus écarte le danger d'invasion.

## **Le sursaut**

À l'été 1794, la sécurité de la France semble enfin assurée. Beaucoup de députés de la Convention aspirent désormais à profiter tranquillement de leur pouvoir ainsi que de leurs richesses (souvent mal acquises). Ils ont le sentiment que les principaux buts de la Révolution ont été atteints et se réjouissent des perspectives de conquête ouvertes par la victoire des armes. L'abolition des privilèges de naissance est irréversible, les «frontières naturelles» sont à portée de main et la séparation de l'Église et de l'État est entrée dans les faits.

Les députés s'impatientent devant le régime de Terreur sur lequel s'appuie Robespierre et qui constitue une menace perpétuelle au-dessus de leurs têtes. Ils reprochent par ailleurs à l'*Incorruptible* d'avoir instauré la Fête de l'Être suprême et de préparer ainsi le retour de la religion. Ils s'inquiètent aussi de ses tractations secrètes avec l'Angleterre, en prélude à un accord de paix qu'ils jugent prématuré.

Fin juillet 1794, après sept semaines de folie meurtrière, le temps de la *Grande Terreur*... et celui de Robespierre leur semble révolu.

## 19 janvier 1840

### Découverte de la terre Adélie

Deux navires battant pavillon français se fraient un chemin parmi les icebergs de l'océan Antarctique. Le 19 janvier 1840, ils arrivent en vue d'une montagne.



Le commandant de l'expédition, César Dumont d'Urville, prend possession de cette terre glacée au nom du roi Louis-Philippe. Il la baptise du prénom de sa propre femme, Adélie. Il pousse la délicatesse jusqu'à donner aussi son prénom aux manchots du cru, les manchots Adélie.

Le découvreur de la terre Adélie est un personnage représentatif du début du XIXe siècle. Comme ses concitoyens, las des guerres révolutionnaires, il a foi dans le progrès et aspire à mieux connaître le monde. En 1819, à la veille de ses 30 ans, Dumont d'Urville participe à une expédition scientifique en mer Egée. Informé de la découverte d'une belle statue sur l'île de Milo par Olivier Voutier, il l'achète pour le compte de la France et la ramène en métropole. La Vénus de Milo trône aujourd'hui au musée du Louvre. Le marin effectue aussi deux voyages scientifiques autour du monde avant de prendre en 1826 le commandement d'une corvette, l'Astrolabe. Il a mission de chercher ce qui reste des navires de Lapérouse, disparu en Polynésie à la veille de la Révolution.



Dumont d'Urville retrouve les traces de l'explorateur. Au terme d'un périple de trois ans dans le Pacifique, il ramène aussi en France une grande masse d'informations scientifiques. À cette époque, les Anglo-Saxons commencent à explorer les régions antarctiques et le roi de France Louis-Philippe veut les prendre de vitesse. À son instigation, Dumont d'Urville arme l'*Astrolabe* et une autre corvette, la *Zélée*. Il appareille de Toulon à l'automne 1837. Deux ans plus tard, en touchant la terre Adélie, il arrive plus près du pôle Sud qu'aucun autre homme avant lui. De retour en France, le capitaine de vaisseau est fait contre-amiral. Mais il n'a pas le temps de publier ses observations ni de jouir de sa gloire.

Le 8 mai 1842, il périt avec sa femme et son fils dans le premier [accident de l'histoire](#) du chemin de fer. Le drame survient à Meudon, sur la ligne Paris-Versailles et fait 55 morts. Les contemporains s'en émeuvent mais considèrent que c'est le prix à payer pour le progrès. César Dumont d'Urville ne les eût pas contredits. Mais qu'en eût pensé Adélie ?

Lu sur les « Amis d'Hérodote » pour Généamédoc

J.Daniel.B, janvier 2011

# L'affaire Calas, première erreur judiciaire

Le 9 mars 1762, le protestant Jean Calas est condamné à mort pour avoir assassiné son fils. Il meurt le lendemain, à l'âge de 64 ans, après avoir été torturé sur la place Saint-Georges, à Toulouse. Considérant que le jugement comporte des incohérences, Voltaire se charge d'une enquête posthume et prend à partie l'opinion publique.



## Les faits

Le 13 octobre 1761, Jean Calas, marchand lingier protestant, retrouve l'un de ses enfants, Marc-Antoine, mort étranglé dans la maison familiale, rue des Filatiers à Toulouse. Le capitoul (officier municipal) David de Beudrigue est chargé de l'enquête. Il interroge Jean Calas, son fils Pierre ainsi que Gaubert de Lavaisse, invité le soir du drame. Ces derniers donnent des indications vagues sur les circonstances dans lesquelles le corps a été découvert : ils soutiennent d'abord la thèse d'un meurtre commis par un inconnu avant d'avouer avoir retrouvé le jeune homme pendu. Ils auraient maquillé le suicide en meurtre afin d'épargner au défunt les obsèques infâmes prévues en cas de crime contre soi-même. Mais les Calas sont protestants et la rumeur attribue le meurtre à Jean Calas et à sa fureur contre un fils qui désirait se convertir au catholicisme. David de Beudrigue exige un complément d'enquête et le fait passer à la question : sous la torture, le vieil homme avoue le crime avant de se rétracter.

Condamné à mort le 9 mars 1762 par le Parlement de Toulouse (huit voix sur treize), Jean Calas meurt le lendemain, roué vif, étranglé puis brûlé sur la place Saint-Georges. Dix jours plus tard les co-accusés sont jugés : Pierre Calas est banni (il part s'installer à Genève, capitale calviniste), sa mère Anne-Rose Calas, Jeanne Viguière (la servante) et Lavaisse sont acquittés.

## **L'enquête de Voltaire**

Informé de l'affaire par Dominique Audibert, marchand marseillais, Voltaire croit d'abord le jugement fondé et conclut au fanatisme des huguenots. Mais bientôt plusieurs incohérences frappent le philosophe, qui décide de mener sa propre enquête.

Les faits mêmes sont troublants : comment un homme âgé de plus de 60 ans a pu venir seul à bout d'un homme de trente ans son cadet ? Il a nécessairement été aidé dans son crime. Mais alors, pourquoi n'avoir condamné que Jean Calas et avoir acquitté les autres ? N'est-ce pas une façon pour les Capitouls de Toulouse d'avouer à demi-mots leur erreur ? Par ailleurs, la réaction de Jean Calas a frappé plus d'un observateur : jusqu'au bout, et même lors de son supplice terrible, l'homme n'a cessé de clamer son innocence. Voltaire décide de rencontrer les deux fils Calas, Pierre et Donat, afin d'éclaircir plusieurs points de l'affaire.

En juin, il est définitivement convaincu de l'innocence du père Calas et se lance dans un entreprise de réhabilitation posthume. Ne mettant jamais en doute la bonne foi des juges, Voltaire se contente d'incriminer le Capitoul David de Beaudrigues, qui, selon lui, s'est montré d'emblée hostile à la famille Calas et a négligé une enquête de fond.

## **Epilogue**

En mars 1763, la veuve Calas se rend à la Cour, où elle supplie Louis XV d'intervenir auprès du Parlement pour réviser le verdict. Elle fait forte impression sur l'assistance et quelques jours plus tard, le Conseil d'Etat ordonne au Parlement de Toulouse de communiquer sa procédure, ce qui ne se fera que fin juillet 1763. En novembre, Voltaire, publie le "Traité sur la Tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas", ouvrage qui, malgré son interdiction, connaît un grand succès. A l'été 1764, le procès est rouvert. En mars 1765, le verdict tombe : le capitoul David de Beaudrigue est destitué et Jean Calas réhabilité à l'unanimité. Une victoire de la raison sur le fanatisme selon Voltaire ("C'est pourtant la philosophie toute seule qui a remporté cette victoire. Quand pourra-t-elle écraser toutes les têtes de l'hydre du fanatisme ?").

Cette affaire illustre les contradictions du Siècle des Lumières, durant lequel les esprits sont encore partagés entre les préjugés, héritiers des guerres de religion, la découverte de la raison et de la tolérance, et la nécessité de rendre justice.

Christine Dabé nov 2010 divers Internet



## **Renouvellement de mariage à Avensan**

*Gabriel et Marie se sont unis à Avensan le 27 octobre 1741. Cinquante ans plus tard, ils se présentent à nouveau à l'église.*

Aujourd'hui vingt neuvième octobre mille sept cent quatre-vingt onze, se sont présentés après cinquante ans de mariage révolus, se portant bien, travaillant de leurs mains pour se procurer leur subsistance, ayant eu plusieurs enfants de leur mariage et ayant vécu dans la plus parfaite union, se sont présentés, dis-je, (en face de l'église *ajouté en interligne*) à l'église pour renouveler leur mariage, Gabriel Cazenave âgé d'environ quatre-vingt ans et Marie Barraut âgée d'environ soixante-seize ans auxquels après les avoir exhorter à persévérer ... (?) dans la même union et à consacrer les restes de leurs jours à rendre des actions de grâce à la Bonté Divine d'une si longue et heureuse vie, j'ai donné la bénédiction ordinaire le même ... (?)

Queyriaud curé d'Avensan

*Jean Pierre Arnaud registres mairie Avensan*

## DE SEZE Romain Raymond



*Raymond de Sèze, ou plus communément Romain Desèze est un magistrat français né à Bordeaux le 26 septembre 1748*

*Fit ses études de droit à Bordeaux. Son éloquence élégante et convaincante fut vite remarquée, dès qu'il commence à plaider, très jeune. Marié à la Dlle Marguerite Brethous, à l'église Saint-Nicolas le 12 mai 1780:*

*D'une famille ancienne, il plaida d'abord dans sa ville natale, puis fut appelé à Paris par le ministre Vergennes, défendit à son début la cause des filles d'Helvétius. Ayant quitté Bordeaux en 1784, il devint l'avocat du comte de Provence en 1786 . Il fut choisi pour être le conseil de Marie-Antoinette dans l'Affaire du collier de la reine, et fit acquitter Pierre-Victor de Besenval, accusé de haute trahison (1789).*

*Il fut désigné par Louis XVI, au refus de Target, pour être adjoint à ses défenseurs Tronchet et Malesherbes. Il plaida avec courage la défense du roi devant la Convention, le 26 décembre 1792. Après l'exécution du Roi, on arrêta Raymond De Seze, dans sa maison de campagne de Brévannes, près de Corbeil, le 20 octobre 1793 mais on oublia son dossier et lui-même dans la prison de la Force jusqu'au 31 janvier 1794 et il ne fut pas jugé avant la chute de Robespierre. C'est ainsi qu'il échappa à la mort., puis transféré dans une maison d'où il sortit après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794).*

*En 1815, il fut nommé président de la Cour de cassation et pair de France. Il fut élu à l'Académie française le 22 mai 1816 en remplacement de Jean-François Ducis (33<sup>e</sup> fauteuil), et fait comte le 31 août 1817 par Louis XVIII., il mourût le 2 mai 1828, à Paris, âgé de 80 ans.*

*" CITOYENS, JE VOUS PARLERAI ICI AVEC LA FRANCHISE D'UN HOMME LIBRE ; JE CHERCHE PARMİ VOUS DES JUGES, ET JE N'Y VOIS QUE DES ACCUSATEURS. " " Trois jours et quatre nuits, moi, Romain de SEZE, avocat au Barreau de Paris, j'ai lutté pied à pied avec les documents pour édifier avec Malesherbes et Tronchet, et surtout avec mon Roi, la défense de celui qui était déjà condamné par la Convention. J'ai voulu plaider avec la justice, le coeur, le talent que l'on me reconnaissait alors. Mon maître ne me laissa combattre que sur le terrain du Droit : il se souciait de balayer les accusations dont il était l'objet, non d'apitoyer. Pendant plus d'une heure, je lui ai donné ma voix. En vain... Quand tout fut fini, ma franchise m'avait privé de ma liberté. Ce fut la prison pour de longs mois. Ce fut surtout l'horreur du 21 janvier... "*

de St. Nicolas.

**Mariage de** Le An Mil sept cent quatre vingt et le Douzieme jour du mois de  
**de** May ont la Commission expresse qui nous a été donnée, la despensée de  
**esere** de voir dans les Paroisses de St. Remy et de St. Pierre de celle ville  
**et** la prononciation d'impacter la benediction nuptiale incontinent apres la  
**vetous** cérémonie des fiançailles de trois à quatre heures du matin le tout signé  
de Monsieur l'Abbé Boudin Archevêque d'Arles chanoine officiel et vicaire  
général du diocèse et de M. l'abbé Joly secrétaire de l'archevêché le  
Joul d'alle du dixieme jour des mesmes mois et an je soussigné ai  
imparti la benediction nuptiale apres la cérémonie des fiançailles en  
présence d'icelle Curé de la Paroisse de St. Nicolas de graves à M. Romain  
Raymond Dezere fils d'aystime de feu M. Jean de Sere avocat en la  
cour et de Dame Marie Martine Duberger habitans de la paroisse de St.  
Pierre procédant comme tuteur et du consentement de Madame la  
mère d'une part, et de Dame Marguerite Brethous veuve de M.  
Lumas inson vivant secrétaire du Roi, fille légitime de M. Etienne  
Brethous Avocat en la cour, et de Dame Marguerite Sarcilien,  
procedant aussi comme majeure et du consentement de ses pere et  
mere habitans de la susdite Paroisse de saint Remy, en observant  
toute fois les formalités prescrites par les saints canons, les Reglemens  
du Diocèse et des ordonnances Royaux et en présence de leurs parents  
et amis communs ont signé avec M. Paul Poncin de Sere taine  
avocat M. Paul Victor de Sere habitans de la paroisse de St. Pierre  
M. Armand Jean Baptiste Brethous aîné et Antoine Volland sacristain de  
St. Nicolas avec l'époux et l'épouse et D<sup>me</sup> Marie Casaux  
Romain de Sere époux Marguerite Brethous pour  
  
D'alezane Marie Casaux *prethous*  
Victor De Sere *laine*  
Volland *Dezere* François de St. Eglise d'acqu  
L'ancien curé de St. Vincent et de St. Nicolas.  
approuvant les quatre mots à la marge

# L'Académie Française

Le 29 janvier 1635, le cardinal de Richelieu signe les lettres patentes qui fondent l'Académie française.

Son nom vient du jardin *Akademos*, à Athènes, où Platon enseignait la philosophie. Sous la Renaissance, on a pris l'habitude d'appeler ainsi les sociétés savantes où l'on discutait de belles lettres et de sciences.

L'Académie française est issue d'un petit groupe d'érudits qui se réunissaient chaque semaine chez l'un d'eux, Valentin Conrart, secrétaire du roi Louis XIII.

L'habile cardinal de Richelieu a l'idée de s'attacher ces gens de lettres et de les mettre au service de l'État et de la monarchie. Il invite les érudits à se constituer en corps officiel et leur accorde sa protection.

La nouvelle Académie se voue à la langue française. L'article 24 de ses statuts énonce : *«La principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et la science...»*

Valentin Conrart, premier secrétaire perpétuel de l'Académie, avalise la pratique des réunions hebdomadaires destinées à la rédaction d'un Dictionnaire de la langue française.

En 1638, Richelieu, soucieux de faire taire les railleries autour de la jeune Académie, l'engage à donner son sentiment sur la tragédie du «*Cid*», qu'a donnée Corneille un an plus tôt. C'est l'unique fois où l'Académie s'érige en arbitre littéraire.



Des traditions solides... et dépassées

L'Académie française et les autres académies royales sont supprimées par la Convention révolutionnaire en 1795 et remplacées par un Institut national des sciences et des arts.

Le Premier consul Napoléon Bonaparte puis Louis XVIII et Louis-Philippe rétabliront l'Académie française dans sa plénitude. Cinq académies figurent aujourd'hui dans l'Institut de France.

L'Institut siège depuis 1805 sous la fameuse Coupole du collège des Quatre-Nations, érigé par Louis Le Vau sur les bords de la Seine.

Les académiciens sont cooptés par leurs pairs et demeurent en fonction jusqu'à leur mort (d'où le surnom quelque peu ironique d'«*Immortels*»).

L'Académie a une activité de pure forme et son travail sur le fameux Dictionnaire suscite le sourire.

Certains s'interrogent sur l'opportunité de lui donner plus d'initiative dans la promotion de la langue française.

La moindre des choses serait que les nouveaux élus aient un statut actif pendant quelques années durant lesquelles ils pourraient travailler et faire des propositions. Au terme de ce mandat, ils seraient invités à se cantonner dans un rôle honorifique et laisseraient le travail à de plus jeunes.

Christine Dabé « Les amis d'Hérodote 2010 -

# Le mariage dans tous ses états

Sur le mariage, autrement dit l'union de l'homme et de la femme en vue de la perpétuation de l'espèce, la *Genèse* - le premier livre de la [Bible](#) nous propose non pas une mais deux versions, dont l'une, la plus célèbre, fait de la femme un sous-produit de l'homme et l'autre place les deux sexes sur le même plan :

## Version «classique» :

*Le Seigneur Dieu fit tomber dans une torpeur l'homme qui s'endormit ; il prit l'une de ses côtes et referma les chairs à sa place. Le Seigneur Dieu transforma la côté qu'il avait prise à l'homme en une femme qui lui amena. L'homme s'écria : Voici cette fois l'os de mes os et la chair de ma chair, celle-ci, on l'appellera femme [isha en hébreu] car c'est de l'homme [ish en hébreu] qu'elle a été prise» (Gen, 2, 21-23).*

## Version «féministe» :

*Dieu créa l'homme à son image,  
à l'image de Dieu il le créa ;  
mâle et femelle il les créa.  
Dieu les bénit et Dieu leur dit : «Soyez féconds et prolifiques, remplissez la terre et dominez-  
la...» (Gen, I, 27-28).*



Ce doublon vient de ce que la Bible est la juxtaposition de récits conçus à différentes époques. Il a cela de pratique qu'il satisfait tous les points de vue !

Les théologiens des trois religions monothéistes mettent en avant l'une ou l'autre version selon qu'ils veulent promouvoir l'égalité des sexes ou signifier la prédominance de l'homme sur la femme.

## Le modèle Egyptien

Les Egyptiens de l'époque pharaonique ignoraient tout d'Adam et Ève.. Ils s'en sont tenus à une vision simple de l'humanité : des hommes et des femmes faits pour vivre ensemble sur un pied d'égalité.

Des premiers pharaons à la conquête arabe, soit pendant près de quatre millénaires (deux fois la durée qui nous sépare de Jésus-Christ), tout donne à penser que la plupart des habitants de la vallée du Nil vivaient en ménage comme tout bon Européen des «*Trente Glorieuses*».

Les deux sexes avaient un statut similaire, y compris dans le panthéon égyptien où le culte d'Isis était indissociable de celui de son époux Osiris.

Certes, le pharaon et quelques hauts notables s'offraient le luxe de plusieurs épouses et de nombreuses concubines... mais il s'agit là d'un privilège propre aux puissants, dans quasiment toutes les époques et toutes les civilisations.

Au demeurant, les Égyptiens acceptaient aussi qu'une femme accède au statut de pharaon. Ce fut entre autres le cas d'[Hatchepsout](#) dont on ne sait si elle avait son harem de jeunes éphèbes...

Les nombreux portraits funéraires de l'oasis du Fayoum, qui remontent à l'époque chrétienne, témoignent de l'idéal conjugal qui animait les Égyptiens à la veille de la conquête arabe. Nous ne pouvons manquer d'être émus par leur allure très moderne.

## Le modèle oriental

L'Orient antique est très différent de l'Égypte et l'on n'y voit par exemple aucune représentation de couples main dans la main ou tendrement enlacés.

Il faut remonter aux premiers temps de Sumer, vers 2700 avant JC, pour rencontrer une exception à la règle (ci-contre).

Comme dans la plupart des civilisations anciennes, le mariage y est une convention privée. On ne s'appesantit pas sur ses contours juridiques.

Elle est susceptible d'être rompue sur décision du mari. Étymologiquement, le mot mari vient du latin *mas*, *maris*, qui veut dire *mâle* ; il désigne celui qui doit se conduire en mâle).

Les chefs de clan et riches propriétaires s'octroient le privilège de posséder plusieurs femmes et servantes, avec un statut préférentiel à celle dont les garçons recevront l'héritage.

Dans la Bible, Abraham, faute d'avoir un garçon de son épouse Sarah, la remplace auprès de lui par sa servante



Agar, qui lui donnera Ismaël (mais tout rentrera dans l'ordre quand Sarah, par la grâce de Dieu, engendrera enfin Isaac).

## **Polygamie, polygynie, polyandrie**

La polygamie est bien plus répandue en Orient qu'en Égypte, de même que l'esclavage (le commerce des femmes se concilie bien avec celui des esclaves).

En fait de polygamie (du grec *polus-*, nombreux, et *gamos*, mariage), il serait plus judicieux de parler de polygynie (du grec *guné*, femme) : droit d'un homme à posséder plusieurs femmes. Dès lors que ce droit n'est pas réciproque, il induit une inégalité de statut entre les sexes.

Le contraire de la polygynie est la polyandrie (du grec *andros*, homme). C'est le fait pour une femme d'avoir plusieurs maris (ce phénomène existait encore au XXe siècle dans telle et telle communautés des confins du Tibet et à Ceylan).

Dans les sociétés du Moyen-Orient, la femme est une éternelle mineure et n'a pas de statut juridique. Dans les classes supérieures, elle est reléguée au gynécée, la partie de la maison qui lui est réservée.

Les Grecs, qui ont inventé le mot, sont eux-mêmes très soucieux de maintenir chacun à sa place : hommes et femmes, citoyens et métèques, hommes libres et esclaves. En dépit de son charisme, le grand [Périclès](#) ne peut obtenir que les enfants nés de sa femme Aspasia (une étrangère !) acquièrent la citoyenneté athénienne.

## **La tradition romaine**

Si l'on en croit la légende de l'enlèvement des Sabines, les premiers Romains avaient une manière très virile de faire la cour ! Pour échapper au célibat forcé, ils invitent leurs voisins à une fête et enlèvent leurs filles sous leur nez.

Cette pratique ne relève pas seulement de la légende. Elle reflète une réalité assez commune chez les Romains et leurs voisins Germains, dont les mœurs conjugales étaient assez proches.

On la rencontre aussi chez les peuples «*primitifs*» de Papouasie et d'Amazonie, où l'enlèvement des femmes constitue l'un des principaux motifs de guerre, d'après les anthropologues qui se sont penchés sur la question.

En souvenir du rapt des Sabines, les premiers Romains pratiquent un mariage «*de fait*» (*per usum* en latin), consacré par une année de cohabitation mais avec le consentement préalable des parents. Il suffit, pour le rompre, que la femme découche trois nuits de suite.

Une autre forme de mariage est le mariage «*par achat réciproque*» (*coemptio* en latin) : les deux époux simulent l'achat mutuel de l'un par l'autre en échangeant des cadeaux. Cette forme d'union plutôt sympathique et moderne est pratiquée aux premiers temps de la République par les plébéiens ou Romains des classes populaires.



Une troisième forme de mariage est le mariage solennel, appelé *confarreatio*, du nom du gâteau d'épeautre (*panis farreus*) que les époux mangent en présence du *Flamen Dialis* (le grand prêtre de Jupiter) et du *Grand Pontife*. Ce mariage remonte à l'époque royale. Il se pratique dans les familles patriciennes. C'est la première forme d'union que l'on connaisse qui ne soit pas seulement de droit privé mais également sanctifiée par les autorités religieuses et reconnue par les autorités civiles.

Les trois formes de mariage ci-dessus reposent sur la transmission de l'autorité du père au mari par une poignée de main (*cum manu*).

C'est un héritage de la tradition orientale qui fait de la femme une éternelle mineure.

### **Rites romains, rites chrétiens**

L'âge légal au mariage chez les Romains est de douze ans pour les filles, quatorze pour les garçons.

L'Église chrétienne a repris cette convention de même qu'une innovation romaine : le mariage réduit à une cérémonie unique.

Dans la plupart des autres cultures, en effet, encore de nos jours, le rituel du mariage se présente comme un cheminement d'étape en étape, qui peut parfois s'étaler sur plusieurs jours.

### **La modernité romaine**

Sous l'Empire romain, au début de notre ère, il n'y a guère que quelques familles patriciennes qui continuent de pratiquer le mariage solennel, pour des raisons de convenance. Il leur arrive aussi de marier leurs filles très jeunes en vue de s'allier les unes aux autres.

Cela dit, dans l'entourage de l'empereur, les mœurs n'en sont pas moins dissolues. On divorce pour un rien ; on se prostitue, on pratique l'échangisme ; on force les servantes ; on ne dédaigne pas les caresses juvéniles... Autant dire que certains dirigeants européens actuels ne seraient pas dépayés à la cour de Tibère ou de Néron.

La plupart des plébéiens se marient en fait à un âge avancé : en moyenne vingt ans pour les femmes, trente pour les hommes, âge auquel il devient difficile d'accepter l'autorité du *pater familias*.

On voit donc se généraliser le mariage «sans la main» (*sine manu*), dans lequel les parents n'ont pas leur mot à dire.

Le terme romain employé à son propos est *conjugium*, dont nous avons fait *conjoint* et *conjugal*. Il signifie que les époux portent ensemble (*cum*) le même joug (*jugium*).

Ce mariage à la romaine rappelle singulièrement notre moderne PACS (*pacte civil de solidarité*) et sans doute les plébéiens romains se couleraient-ils facilement dans nos mœurs du XXI<sup>e</sup> siècle.

Notons que les esclaves sont exclus de ces considérations. Ces «*outils animés*» sont voués à l'union libre, le *contubernium* ou «*camaraderie de tente*».

## **La transition barbare**

Comme les Romains, les Germains ont une approche flexible du mariage : Rapt consenti :

Ils pratiquent en premier lieu une forme de concubinage, le *Friedelehe*, qui peut débiter par un rapt de la jeune fille ! L'union sera stable et les enfants à naître seront légitimés à moins qu'un mariage officiel ne vienne troubler l'union.

C'est en souvenir de cette tradition que le duc de Normandie Robert le Fort légitimera son fils, le futur Guillaume le Conquérant né de son concubinage avec une certaine Arlette.

Guillaume poursuivra dans la même veine en enlevant la jeune fille dont il a décidé de faire sa femme, contre son gré et celui de son père ! Épouse comblée d'un mari amoureux et fidèle, Mathilde de Flandre s'accommodera en définitive très bien de son sort...

### **- Cadeau du matin :**

Les Germains pratiquent aussi un mariage officiel, qui débute par une demande solennelle au père de la promise, avec remise de cadeaux. Ensuite vient le passage de la jeune fille de la maison paternelle à celle de son futur époux, puis la cérémonie du coucher des mariés qui valide enfin l'union.

Au réveil, le mari fait un cadeau à sa femme pour prix de sa virginité. C'est le *Morgengabe*.

De ce mot germanique, le droit français a tiré le mot *morganatique*, qui désigne une union dans laquelle la femme s'en tient à son rôle d'épouse et renonce aux honneurs et dignités auxquelles son mariage lui donne normalement droit. Ainsi le remariage de Louis XIV avec Mme de Maintenon est-il un mariage morganatique.

À la fin de l'empire romain, ce qui reste d'autorité en Europe de l'Ouest est détenu par les rois barbares et les évêques. Avec leurs maigres moyens, ces derniers vont tenter d'imposer une seule forme de mariage avec de fortes contraintes : consentement mutuel, indissolubilité...

### *Bibliographie*

*Les Amis d'Hérodote par André Larrané se sont très librement inspirés pour cette synthèse d'une étude de Jean-Claude Bologne : Histoire du mariage en Occident (Jean-Claude Lattès / Pluriel, 1995), qui n'a cependant pas été rééditée, ainsi que du récent ouvrage d'Emmanuel Todd : L'origine des systèmes familiaux (Gallimard, 2011).*

*Relevé de J.Daniel.B, octobre 2011.*



## Le «Général Hiver»

En 37-36 avant JC, dans un contexte de tension avec Octave (le futur Auguste), Marc-Antoine rassemble des dizaines de milliers d'hommes pour combattre les Parthes. L'ancien lieutenant de César espère que de grandes victoires lui assureront le pouvoir à Rome. Las, il multiplie les erreurs, si bien qu'il se retrouve devoir entamer une pénible retraite en octobre. Harcelé par les Perses et par le froid intense des montagnes, il parvient à regagner l'Arménie où il est bien accueilli par le roi Artavazde. Peu après, il décide de rentrer en Syrie, affrontant de nouveau la neige qui tombe en continu : 8.000 hommes périssent en route. Ce désastre fournit à Octave des motifs de l'attaquer. L'année suivante, Marc-Antoine mène une nouvelle expédition en Arménie, dont il s'assure le contrôle, et fait exécuter Artavazde pour trahison. Il tient sa revanche sur le «général Hiver».



L'hiver 1407-1408 est particulièrement froid et long, marqué par deux longs épisodes de gel, de la mi-novembre à la fin janvier, puis de la mi-février au début avril. Les fleuves sont gelés ou charrient des glaçons.

Le ravitaillement par voie fluviale, essentiel au Moyen Âge, devient problématique et les moulins ne peuvent plus fonctionner, or ils représentent alors une source d'énergie essentielle pour de nombreuses activités.

Le vin comme l'encre gèlent dans leurs récipients et le bois de chauffage se fait rare.

Après trois siècles de relative douceur, durant lesquels les récoltes se font plus abondantes et la population européenne triple en nombre, les hivers reviennent en force au XV<sup>e</sup> siècle et plus spécialement à partir des années 1550 et jusque vers 1860, durant ce que l'on a appelé le «petit âge glaciaire», avec une baisse de la température moyenne d'un peu moins d'un degré Celsius.

Le début des années 1690 voit une alternance de grands froids et de canicules, ce qui entraîne l'une des pires famines connues : tous les registres paroissiaux enregistrent pour les années 1693-1694 une multiplication par trois ou quatre du nombre des décès, une baisse sensible du nombre des mariages et une diminution plus importante encore du nombre de baptêmes (par suite d'aménorrhées ou de dénutrition). L'historien du climat Emmanuel Leroy-Ladurie évalue à 1.300.000 le surplus de décès de ces années-là en France, sur une population d'environ 20 millions d'habitants.

En 1708-1709, le pays, déjà épuisé par la guerre de la Succession d'Espagne, connaît un hiver exceptionnel, le «*Grand Hyver*» [orthographe de l'époque]. Le prix du blé est multiplié par plus de dix et ce n'est pas tout... On lit dans un registre paroissial de Tours : «*Le pain était à peine sorti du four qu'il gelait, et le vin gelait visiblement en le versant dans le verre. On ne buvait qu'à la glace. On ne pouvait s'échauffer qu'avec le meilleur feu. On ne pouvait dans les rues distinguer les vieux et les jeunes parce qu'on avait pareillement la barbe et les cheveux blancs*». Le surplus de décès est évalué cette année-là à 600.000.

Autre hiver particulièrement rude, celui de 1794-95 : les canaux, fleuves et même, le Zuiderzee, la mer intérieure des Pays-Bas, se trouvent pris par les glaces . Or, cette région est l'objet d'une lutte acharnée entre les Français d'un côté, qui occupent Amsterdam avec à leur tête le général Pichegru, et les Hollandais alliés aux Anglais. En janvier, Pichegru apprend qu'une flotte hollandaise, en route vers la Grande-Bretagne, est prise dans les glaces, entre le port du Helder et l'île du Texel, dans la province de Frise, à 80 kilomètres au nord d'Amsterdam. Il envoie vers elle une troupe de hussards sous les ordres d'un général batave rallié aux Français, Johan-Willem De Winter («*l'hiver*» en hollandais !). La troupe traverse la mer gelée et, à l'aube du 21 janvier 1795, s'empare de 15 beaux vaisseaux de ligne avec un total de 850 canons. C'est un combat unique dans les annales...

Les années 1780 ont aussi été marquées par plusieurs phénomènes climatiques exceptionnels. L'éruption d'un volcan islandais, le Laki, en juin 1783, obscurcit l'atmosphère terrestre pendant les mois suivants, jusqu'à entraîner une baisse des températures. Également cité par Thierry Sabot, le curé du village d'Azolette, dans le haut Beaujolais, note dans son journal : «*L'hiver de 1785 sera longtemps mémorable par la grande abondance de ses neiges. La campagne en fut couverte durant six mois, à peu près, c'est à dire depuis le mois de décembre 1784 jusque vers la fin d'avril 1785. Comme il en était beaucoup tombé durant l'hiver 1784, on n'eut jamais imaginé que le suivant en donnerait encore en plus grande quantité. On fut trompé. Il en tomba à deux ou trois reprises jusqu'à 13 ou 14 pouces... Il s'en fit partout en rase campagne, comme dans nos montagnes, des amas considérables, ces amas furent surtout occasionnés par une bise violente qui s'éleva le dimanche de la Passion 13 mars* ».



Les deux plus célèbres désastres militaires dus au froid sont sans doute la retraite de Russie en 1812 - il semble que les troupes napoléoniennes aient été victimes d'un des plus froids hivers du siècle dans la région - et le revers subi par l'armée allemande à Stalingrad durant la Seconde Guerre mondiale. Cependant, l'histoire fournit aussi d'autres exemples de campagnes militaires rendues particulièrement

pénibles ou, selon le point de vue qu'on adopte, facilitées par le froid.

Plus près de nous, le 1er février 1954, l'abbé Pierre, créateur du mouvement Emmaüs, lance son fameux appel à la radio en faveur des sans-abri : *«Mes amis, au secours ! Une femme vient de mourir gelée, cette nuit, à 3 heures, sur le trottoir du boulevard Sébastopol, serrant sur elle le papier par lequel, avant-hier, on l'avait expulsée...»*. Les Français se mobilisent. C'est le début d'un immense mouvement charitable. En pleine période de reconstruction, la question du logement est posée et reparaît dès lors à chaque hiver suivant, plus encore lors des hivers très froids, comme celui de 1956-57.

## Petites devinettes

**A la naissance de François 1er, son père fut trois fois heureux...  
Pourquoi ?**

Le 12 septembre 1494, Louise de Savoie donne le jour à un petit François sous un arbre de son parc, dans son château de Cognac. L'heureux père est Charles de Valois-Orléans, comte d'Angoulême. Son bonheur est d'autant plus grand que le même jour, ses deux maîtresses habituelles donnent également naissance à un enfant ! Le plus chanceux des trois nourrissons n'en reste pas moins François. À 20 ans, il succède à son cousin Louis XII sur le trône de France sous le nom de François 1er et le lendemain de ses 21 ans remporte la bataille de Marignan...

**Quatre souverains français furent capturés au cours d'une bataille.... Lesquels ?**

Quatre souverains français ont été capturés sur un champ de bataille.

Le premier fut le roi Louis IX (ou Saint Louis), capturé par les Mamelouks à la Mansourah, en Égypte, le 8 février 1250, lors de la septième croisade.

Le deuxième fut Jean II le Bon (ou le Brave), capturé par les Anglais à Poitiers le 19 septembre 1356.

Le troisième fut François 1er, capturé par l'empereur Charles Quint à Pavie, près de Milan, le 24 février 1525.

L'empereur Napoléon III est le quatrième malchanceux. Il fut capturé à Sedan, le 2 septembre 1870.

**Qu'est-ce qui rapproche Shakespeare et Cervantès ?**

William Shakespeare et Miguel de Cervantès sont morts le 23 avril 1616 (ou peut-être le 22, les chroniques étant imprécises à ce propos).

Ne croyons pas pour autant qu'ils sont morts le même jour ! L'Angleterre vivait encore avec le calendrier julien tandis que l'Espagne avait de longue date adopté le grégorien.

De sorte que Cervantès a devancé Shakespeare de onze jours au paradis : -)

**D'où vient le surnom de François Fabre d'Églantine, inventeur de *Germinal*, *Nivôse*,... ?**

Le poète François Fabre d'Églantine est l'auteur du calendrier révolutionnaire et de ses mots aux sonorités musicales. Il est né à Limoux, dans les Corbières, le 28 août 1755 et fut baptisé sous le nom de François Fabre.

Bien avant de se pencher sur le calendrier révolutionnaire, il se fit connaître en composant l'immortel «*tube*» : «*Il pleut, il pleut, bergère...*». Il a ajouté «*d'Églantine*» à son nom en souvenir d'une églantine d'argent qu'il avait remportée dans sa jeunesse lors d'un concours de poésie organisé par l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse.

## Petites histoires à Mauvezin

Un Leblanc de Mauvezin fut, avec le président Despagnet, envoyé en 1650 par le Parlement auprès de la princesse de Condé. La famille de Mauvezin, établie depuis longtemps dans le pays, a fourni trois parrains aux cloches de Moulis ; un premier à une date inconnue, un second en 1694, le troisième récemment en 1848. Voici Pacte de baptême de celle de 1694 :

« Maistre Charles Berthet, archiprestre de Moulis, Pic de Segonnes, syndic de l'église, parrain, M<sup>r</sup> Joseph Jean Baptiste de Blanc, escuier de Mauvesin, marraine, demoiselle Marie Nicole de Blanc, petit fils et petite fille de Messire Pierre de Blanc, conseiller au Parlement de Bourdeaux, ci devant parrain de ladite cloche. Nicolas Gillon mestre fondeur. Poids 623 livres. » C'est cette cloche qui a été refondue en 1848, M. Fabre étant maire de Moulis.

La maison de Mauvesin, suivant un titre du 11 janvier 1457, appartenait à Jean de Grailly. Elle fut vendue à Pierre Leblanc, conseiller du roi au Parlement, ainsi que l'atteste un acte passé par-devant Mothe, notaire à Bordeaux, le 20 novembre 1647. Par cet acte, Leblanc fait aveu et dénombrement de la terre de Mauvesin devant Messire Bernard de Foix Lavalette, duc d'Epéron, pair, colonel général de France.... prince et captal de Buch, comte de Foix, d'Astrac, Benauges, etc., sire de Lesparre, baron de Castelnaud et autres lieux etc. etc.

Le premier article est ainsi conçu : a La dite maison noble de Mauvesin, entourée de fossés pleins d'eau, avec pont-levis, flanquée de tours avec girouettes et mâchicoulis, grandes cours, etc., à laquelle maison le dit seigneur le Blanc tient avec tous les droits honorifiques, comme de tenir banc et rang dans les églises de Castelnaud et de Moulis, le premier après celui du dit Seigneur duc de Foix, de parc, de garenne, faire estangs et viviers, droit de pacage dans les vacants dudit seigneur de la terre et baronnie de Castelnaud. »

« Plus ledit seigneur de la terre et maison noble de Mauvesin est le premier vassal de la terre et baronnie de Castelnaud et précède les seigneurs particuliers des maisons nobles de l'Isle, de St-Genès de Meyre et autres vassaux, et, comme tel, a le droit de jouir des privilèges attribués aux habitants de Castelnaud. »

« L'an 1772 et le 20 août, après la célébration des fiançailles faites le même jour entre messire Gabriel Louis de la Crotte de Chantérac (du Périgord), capitaine dans Royal-Piémont, fils naturel et légitime de feu messire François David de la Crotte, marquis de Beauvoir, et de dame Etienne-Charlotte de Salignac-Fénélon, d'une part, et mademoiselle Bonaventure Leblanc, fille naturelle et légitime de messire Antoine Leblanc de Mauvesin, chevalier, et de feu dame Marguerite Thérèse de Gombaut, d'autre part, et après avoir publié un ban de leur futur mariage au prône de la messe de paroisse le 16 du mois d'août, jour de dimanche, et ayant obtenu la dispense de deux bans qui restoient à publier, ensemble la permission que ce mariage fut célébré dans la chapelle de messire Leblanc de Mauvesin, paroisse et archiprêtré de Moulis, et par Monseigneur Léon

François-Ferdinand Salignac de la Motte Fénélon, seigneur et évêque de Lombes, et à sa volonté, dans la nuit ou autrement, ladite permission en date du 17 août 1772, signée de par vicaire général et plus bas, par Monseigneur de Londres secrétaire, ayant également : vu la dispense de deux bans à publier

accordée par M. le vicaire général de Mgr l'évêque de Périgueux, en date du 1 août 1772, signé l'abbé Delpy, vicaire général et plus bas Giry, secrétaire, mondit seigneur évêque de Lombez leur a impartie la bénédiction nuptiale du consentement de leur père et autres parents et amis avec les cérémonies prescrites par la sainte église en présence des témoins ci-après nommés, qui ont signé avec moi. » Lacropte de Chantérac, époux, Leblanc épouse. Le Blanc de Mauvesin père, Lassale le Blanc, de Rasac, J. Leblanc de Grissac, le chevalier le Blanc, Ghateauneuf, le marquis de Fénelon, Léon, évêque de Lombez, Villars de Beaupuy, Dupuch, bénéficiaire de Ste-Eulalie, Dupuy, archiprêtre de Moulix, Darthe de la Colombe, etc., etc. »

Suit la permission imprimée aux armes de l'archevêque de Bordeaux et signée par lui Monseigneur Ferdinand Maximilien Mériadec, prince de Rohan.

On peut juger quel beau jour de fête fut le 20 août 1772 pour la paroisse de Moulix dont un certain nombre d'habitants pauvres durent se ressentir des largesses de cette noble alliance.

Un autre mariage brillant dans les mêmes conditions, c'est-à-dire après dispense de bans et célébré aussi dans la chapelle domestique du château de Mauvesin, le 25 janvier 1785, fut celui de messire Alexis de Lafon du Cluseau, conseiller du roi et son receveur particulier des finances de l'élection de Condom, demeurant à Bordeaux, paroisse Saint-Seurin, avec demoiselle Marie Hosten, fille de messire Hosten, avocat au Parlement de Bordeaux.

La société n'était pas tendre pour les naissances illégitimes. Les maisons d'accouchements permettaient à des femmes fortunées des naissances, puis des abandons discrets. En 1872, sur 966 000 enfants nés vivants, 70 000 sont illégitimes. Pour les milieux populaires, l'abandon par le «tour» où l'on déposait l'enfant a existé officiellement jusqu'en 1861.

**G<sup>DE</sup> MAISON D'ACCOUCHEMENT**  
 TENUE PAR **M<sup>ME</sup> GOBY** SAGE-FEMME DE 1<sup>RE</sup> CL<sup>SE</sup>  
 ATTACHÉE A L'HÔTEL DIEU.  
 MEMBRE DIPLOMÉE DE L'UNION DES FEMMES DE FRANCE ETC.



Reçoit des Pensionnaires  
 à toute époque de la grossesse —  
 Placement des Enfants — Discretion.

VIE DE FAMILLE & PARTICULIÈRE —  
 Chambres confortables avec grand Balcon — Piano.  
 VUE SUR LA SEINE — PRIX MODÉRÉ.

**46, QUAI DE L'HÔTEL DE VILLE, PARIS.**

27

37

**ARTICLES DE MÉNAGE**



ARTICLES-CAMUS 25, rue de Valenciennes, Paris (France)

137

## Quelques bons mots

**Olympe de Gouges (1748 - 1793)**

*«La femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit avoir également le droit de monter à la tribune»* Extrait de l'article 10 de la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, publiée en 1791 par Olympe de Gouges... avec une dédicace à la reine Marie-Antoinette.

Née en mai 1748 dans un ménage modeste de Montauban sous le nom de Marie Gouzes, la future *Pasionaria* de la Révolution française, précurseur du féminisme, est libérée du mariage par un veuvage précoce.



Montée à Paris, elle fréquente divers amants dont l'écrivain François Sébastien Mercier, auteur du *Tableau de Paris*, et se manifeste dès 1788 par des écrits révolutionnaires (*Remarques patriotiques*) comme par sa dénonciation de l'esclavage.

Sous la Convention, elle milite au club des Jacobins, dénonçant la peine de mort, revendiquant le droit de vote sans distinction de sexe,... Proche des Girondins, elle s'oppose aux Montagnards et à leur chef, Robespierre, ce qui lui vaut d'être condamnée à l'échafaud le 3 novembre 1793. *«Enfants de la Patrie, vous vengerez ma mort !»* lance-t-elle avant de mourir.

**Anthologie de Beaumarchais (1732 – 1789)**



Les contemporains et la postérité ont conservé avec délectation les bons mots de Beaumarchais, à commencer par cette cinglante critique d'un parvenu, Figaro, à un héritier : *«Parce que vous êtes un grand seigneur, vous vous croyez un grand génie !... Noblesse, fortune, un rang, des places, tout cela rend si fier ! Qu'avez-vous fait pour tant de biens ? Vous vous êtes donné la peine de naître, et rien de plus. Du reste, homme assez ordinaire ; tandis que moi, morbleu ! perdu dans la foule obscure, il m'a fallu déployer plus de science et de calculs pour subsister seulement, qu'on n'en a mis depuis cent ans à gouverner les Espagnes ; et vous voulez jouter...»* (*Le Mariage de Figaro*).

Savourons aussi celui-ci : *«Aux vertus qu'on exige dans un domestique, Votre Excellence connaît-elle beaucoup de maîtres qui fussent dignes d'être valets ?»* (*Le Barbier de Séville*). N'oublions pas l'incontournable : *«Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur»* (*Le Mariage de Figaro*) et ce sage précepte : *«Je me presse de rire de tout, de peur d'être obligé d'en pleurer»* (*Le Barbier de Séville*).

Christine Dabé divers Internet

## Royales Maîtresses

### Anne de Pisseleu (1508-1580)

La «plus belle des savantes»



Le 17 mars 1526, dans le cortège qui accueille à Bordeaux le roi François 1er de retour de captivité de Madrid, celui-ci repère une demoiselle d'honneur de sa mère...

Elle a 18 ans et s'appelle Anne de Pisseleu. Elle devient sans tarder la favorite du roi et le restera jusqu'à la mort de celui-ci. En 1536, Anne épouse un mari de complaisance qui est récompensé par le titre de duc d'Étampes.

Cultivée et intelligente (on la surnomme «*la plus belle des savantes et la plus savante des belles*»), elle anime la cour et multiplie les fêtes. Sa relation avec le roi n'est qu'intéressée et on lui prête plusieurs amants. Anne ne tarde pas à entrer en concurrence avec Diane de Poitiers, plus âgée qu'elle et maîtresse du Dauphin et héritier. Sitôt François 1er mort, le 31 mars 1547, elle

est dépouillée de ses bijoux et de ses titres et chassée de la cour...

### Agnès Sorel (1422-1450)

La Dame de Beauté



Aimée du roi Charles VII *le Bien servi* (1403-1461), celui-là même qui fut sauvé par la foi de Jeanne d'Arc, elle tint pour la première fois en France le rôle officiel de maîtresse royale.

Soucieuse de son rang et de sa beauté, entourée d'amis influents comme le marchand et financier Jacques Coeur, Agnès Sorel se montra de bon conseil auprès du roi, lequel la récompensa par de somptueux cadeaux et notamment le château de Beauté-sur-Marne... ce qui, dit-on, lui permit de la complimenter en lui disant : «*Vous êtes deux fois ma Dame de Beauté*».

En sept ans, Agnès Sorel donna quatre enfants à Charles VII. Le dernier lui fut fatal. Elle mourut en couches le 9 février 1450 tandis que s'achevait la guerre de Cent Ans...

**Diane de Poitiers (1499-1566)**  
**L'éternelle Beauté**



Diane de Poitiers est mariée à 16 ans au grand sénéchal Louis de Brezé, de 40 ans plus âgé qu'elle. Elle devient dame d'honneur de la reine Claude, épouse de François 1er.

Veuve à 32 ans, c'est une femme d'une grande culture et à la beauté épanouie. Elle prend en charge l'éducation du Dauphin de France, le futur Henri II ! Celui-ci trouve du réconfort auprès de cette femme de dix-neuf ans plus âgée que lui.

Diane devient sa maîtresse vers 1538 et le restera pendant... 20 ans, jusqu'à sa mort, conservant sa séduction jusqu'à un âge avancé (le dessin ci-contre la représente à 65 ans).

Devenu roi en 1547, Henri II la fait duchesse de Valentinois et lui offre le château de Chenonceaux, sur le Cher. Diane s'entoure alors d'une cour brillante et protège les artistes de son temps tel le poète François Ronsard...

**Virginia de Castiglione (1837-1899)**  
**La «divine comtesse»**

la



Issue d'une noble famille génoise et mariée à un écuyer du roi de Piémont-Sardaigne, le comte de Castiglione, Virginia Oldoini séduit haute société de Turin par sa beauté et son esprit.

En 1855, l'année même de son mariage, le roi Victor-Emmanuel III et son ministre Cavour l'envoient à Paris avec mission de rallier l'empereur Napoléon III à la cause de l'unité italienne par tous les moyens en sa possession.

La jeune femme se dévoue corps et âme à sa mission. Mais l'empereur, très porté sur les femmes (ses «*petites distractions*») à la différence de son oncle Napoléon 1er, se lasse au bout de quelques mois de la narcissique comtesse.

En 1859 néanmoins, c'est un peu en souvenir d'elle qu'il rencontre Cavour à Plombières et convient de s'allier avec le Piémont-Sardaigne contre l'Autriche...

### Françoise, marquise de Montespan (1640-1707)

#### La **a** reine-sultane



Belle blonde, Françoise est née de Gabriel de Rochechouart, prince de Tonny-Charente, duc de Mortemart. Elle épouse le marquis de Montespan à 23 ans et ravit à son amie Mlle de La Vallière le coeur du jeune roi Louis XIV.

Se faisant prénommer *Athénaïs* selon la mode précieuse du temps, elle devient la maîtresse du roi en 1667 et quelques années plus tard sa favorite. Par sa beauté, sa culture et son esprit volontiers mordant, elle remplit son rôle de reine officieuse et contribue au rayonnement de la Cour. Compromise dans l'«*affaire des Poisons*» en 1681, la marquise doit laisser sa place à Mme de Maintenon, la gouvernante de ses enfants, que le roi épousera plus tard en

secret.

Les six enfants survivants qu'elle a eu de Louis XIV ont été tous légitimés.

## Sainte BARBE (4 décembre)



Sainte BARBE vivait au milieu du III<sup>ème</sup> siècle à Nicomédie en Asie Mineure , aujourd'hui Izmit ,un port en Turquie .

Comme elle été très belle ,son père Dioscore , pour la protéger des prétendants ,l'enferma dans une tour avec deux fenêtres .

De retour d'un voyage ,elle apprit a son père qu'elle s'était convertie au christianisme , furieux le père mit le feu a la tour , mais elle réussit à s'enfuir et se cacha dans les rochers des environs , malheureusement un berger la découvre et avertit le père qui l'emmène devant le gouverneur Romain de la province , qui ordonne au père de lui trancher la tête lui-même ,ce qu'il fit aussitôt mais il fut châtié par le ciel , la foudre le tua sur place .

Depuis ce jour Sainte Barbe protège de la foudre , et elle est devenue la patronne des mineurs, pompiers, artificiers, artilleurs, carriers, poudriers enfin tout ceux qui utilisent des explosifs .

Sainte Barbe a été rayée du calendrier catholique et romain en 1979 , pour être remplacée par Barbara .



CRUSNES (Meurthe et Moselle )

Dans cette ville minière entre 1937 et 1939 a été construit l'église Sainte Barbe entièrement en fer ( unique au monde ) sur les plans de Claude Robbe et Alphonse Fénaux ; architectes de la société de Wendel à Hayange ( propriétaire de la Société des Mines de fer de Crusnes ) celle-ci fut envahie par la rouille et en 1977 suite a un affaissement du sol elle commença à tomber en ruines.

Mais une campagne de restauration lui rendit tout son éclat et fut classée aux monuments Historiques en 1990 .



Église couverte de rouille



Après la rénovation

*Capella San-Jacobi de Castro-Novo*



*Dessin de Lucien Colaud*